



## Loi « Transformation de la Fonction Publique »

Mesdames, Messieurs, les employeurs locaux

**nous n'en voulons pas !**

A l'occasion du rassemblement départemental organisé le 10 février dernier, les organisations syndicales de Seine-Saint-Denis ont été reçues par le préfet de la Seine-Saint-Denis, Monsieur Georges-François Leclerc.

Les représentants des Unions Départementales présentes (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, FSU, UNSA et Solidaires) s'attendaient à un temps républicain de dialogue social afin d'aborder le fond du sujet concernant la Loi de transformation de la Fonction Publique du 6 Août 2019 dont les conséquences néfastes commencent à s'abattre sur les fonctionnaires ainsi que les 23 mesures prises par le Gouvernement en réponse à la rupture d'égalité Républicaine constatée pour notre Département.

Or, le préfet, au-delà de son monologue d'auto-satisfaction, n'a pu que nous apporter de la déception dans ses réponses. Hors de question de réunir des Etats Généraux du Service Public en Seine-Saint-Denis, il serait trop tôt pour juger des effets de la Loi de transformation de la Fonction Publique sur les 3 versants (Etat, Hôpital, Collectivités Territoriales) et de l'impact des 23 mesures, même s'il nous a avoué ressentir un «frémissement» sur les non-mutations qu'il semble être le seul à avoir perçu.

**Voilà une conception du dialogue social qui ne peut que nous convaincre de poursuivre nos actions !**

**Les organisations syndicales de Seine-Saint-Denis exigent la non application de cette loi et son abrogation au gouvernement.**

**MARDI 15 JUIN 2021 à 12H**

**RASSEMBLEMENT DÉPARTEMENTAL sur le parvis de la préfecture à Bobigny**

→ Remise de la pétition départementale. *Signez-la !*

**Pour nous agent-e-s de la Fonction Publique de Seine-Saint-Denis, c'est NON !**

**Nous sommes contre :**

- L'augmentation du temps de travail et le gel du point d'indice,
- Le recrutement massif de contractuels,
- La restriction du droit de grève,
- La suppression des Comités Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,
- Les restrictions du rôle des CAP,
- La suppression de l'instance de recours disciplinaire,
- Le détachement des agents du public vers le secteur privé,
- L'individualisation des rémunérations...

**Il faut des Etats Généraux du service public !  
Fier-e-s de travailler pour le service public  
Toutes et tous ensemble mobilisons-nous !**